

17 AOÛT 2021

AVIS AUX IMPORTATEURS

Il est à porter à la connaissance des opérateurs économiques que la récupération des autorisations (APE/ AMC) sera conditionnée par le dépôt de la fiche de renseignements publiée sur le site de la DPM

NB : A présenter la décharge de la fiche de renseignements déposée pour la récupération des autorisations.

Ministère de la Santé
Chargée de la Gestion de la Direction
de la Pharmacie et du Médicament
Pr. Ag. Meriem RAZGALLAH KHROUF